

CHARTRE LOCALE DE L'ACTION EDUCATIVE

Développement des partenariats culturels et éducatifs
entre l'Education nationale et la ville de Montreuil
pour l'année scolaire 2006/2007

SEPTEMBRE 2006

SOMMAIRE

A - LA CHARTE DE L'ACTION

I. Préambule	p.4
II. Les ambitions	p.4
- La réduction des inégalités	
- Un partenariat	
- Une démarche recherche-action	
III. Les modalités de fonctionnement	p.6
- Le principe du guichet unique	
- La commission de coordination de l'action éducative	
- Les moyens financiers	
- La procédure de dépôt de projets	
- L'évaluation	

B - L'OFFRE ÉDUCATIVE

➤ Les Services municipaux

▪ La Bibliothèque Municipale	p.14
▪ La Mission Environnement	p.21
▪ L'Instrumentarium	p.25
▪ Le Cinéma Georges Méliès	p.32
▪ Le projet Mémoire	p.36

➤ Les Partenaires associés

▪ Le Musée de l'Histoire vivante	p.38
▪ La Maison populaire	p.40

➤ Les Partenaires locaux

- Le Centre Dramatique National p.44

➤ Le Partenaire conventionnel

- La Cité des Sciences et de l'Industrie p.49

➤ Annexes

- Fiche projet p.51
- cartes de la ville p.52

CHARTRE DE L'ACTION ÉDUCATIVE

I. Préambule

L'éducation est une des missions les plus vivantes et les plus importantes de notre société. L'action éducative dans sa globalité doit être une responsabilité partagée qui implique individuellement et collectivement tous les acteurs de la vie locale. Lorsque des démarches partenariales existent, elles se doivent d'être clairement définies.

Dans cet esprit, la charte de l'action éducative a comme objectifs principaux :

- 1) d'établir des principes de fonctionnement dans un souci de transparence et d'égalité,
- 2) de rendre plus accessible à tous les ressources culturelles et éducatives locales et de proximité proposées,
- 3) d'accompagner les enseignants à l'élaboration la plus cohérente possible des projets éducatifs.

II. Les ambitions de la charte

L'action partenariale nécessite de définir précisément la place et le rôle de chacun. Il ne s'agit, en aucun cas de se substituer à l'enseignant. Celui-ci est à l'initiative du projet et en élabore l'ensemble des phases jusqu'à sa réalisation.

Dans cet esprit, les projets clé en main n'ont pas leur place, dans la mesure où chaque projet doit être élaboré en lien avec le contenu des programmes pédagogiques.

➔ **La réduction des inégalités**

Répondant à la nécessité de réduire les inégalités sociales et culturelles en s'inscrivant dans une démarche pédagogique la plus adaptée à cette problématique, les projets scolaires doivent permettre aux élèves d'accéder à des connaissances nouvelles, de développer des capacités d'expression, de favoriser la découverte de l'autre, la création et l'esprit de solidarité.

➔ **Un partenariat**

La démarche partenariale est une forme de travail particulière. Elle peut être un levier supplémentaire de la réussite. Elle ne peut se concrétiser qu'après un échange, une réflexion commune engagée à l'initiative des enseignants, avec les services municipaux ou les acteurs locaux.

La rencontre entre les écoles et les structures proposant des actions éducatives doit aboutir à la conception de projets concertés, réfléchis, qui implique une synergie d'actions et une complémentarité entre les objectifs pédagogiques, culturels et artistiques.

Les projets sont construits dans la durée et définis en terme d'objectifs précis de moyens humains, matériels, financiers et de conditions d'évaluation.

→ Une démarche évaluable

La formulation d'un projet, son élaboration méthodique en terme d'objectif et de moyen, son inscription dans un projet de classe et d'école sont d'approches complexes.

L'écriture du projet doit, donc, se faire en terme d'ambitions éducatives mais aussi en terme d'objectifs évaluable.

Ainsi, nous proposons de faire rentrer notre travail dans une démarche permettant la recherche, l'évaluation et le questionnement. L'évolution d'une réflexion critique, novatrice propre à faire évoluer ces pratiques individuelles et collectives est de ce fait nécessaire.

Cette mission sera conduite par les inspecteurs de l'Education nationale, les observations faites mis à disposition de la commission de coordination de l'action éducative. Une aide pourra être apportée par des experts.

III. Les modalités de fonctionnement

➔ **Le principe de coordination (le guichet unique) en matière d'actions éducatives**

Dans un souci de cohérence et de transparence et afin de faciliter les procédures, la charte tient à réaffirmer le principe de coordination (guichet unique) en matière d'actions éducatives menées sur la ville de Montreuil.

La responsabilité de la mise en œuvre de cette coordination est la mission du service Education. Ce dernier est le principal interlocuteur des partenaires engagés dans l'initiation et la réalisation de projets scolaires. A l'interface des actions écoles et hors écoles, il doit être tenu informé de tous les projets qui vont être élaborés dans les écoles et les établissements scolaires afin de remplir pleinement sa mission et d'assurer une forme de régulation des moyens d'action.

Tout projet est présenté et discuté au préalable avec les inspecteurs de l'Education nationale puis transmis au service Education.

➔ **La commission de coordination de l'action éducative**

La commission est composée de :

- Coprésidence :
 - L'Elu à l'Education
 - L'Elu à la Culture
 - Les inspecteurs de l'Education nationale

- Membres :
 - Deux représentants des directions maternelles
 - Deux représentants des directions élémentaires
 - Deux représentants des enseignants en maternelle
 - Deux représentants des enseignants en élémentaire

- Membres associés :
 - Le service Education
 - Le service de l'action culturelle
 - Le service Développement social urbain

Le rôle de la commission de coordination de l'action éducative est de définir les modalités de présentation et d'attribution de l'aide aux projets. Elle est également chargée d'initier et de valider les partenariats avec les institutions culturelles situées à Montreuil, à Paris et en région parisienne (le Louvre, le musée d'Orsay, la Cité des Sciences et de l'Industrie...).

Enfin, elle valide les modalités de présentation des projets au regard des principes de la charte et définit les exigences propres à chaque partenariat.

Une permanence sur l'année de la commission en fait un lieu de réflexions, de ressources et de propositions.

→ Les moyens financiers municipaux réservés au soutien des projets scolaires

1) Budgets réservés au projet nécessitant un dépôt en commission de coordination de l'action éducative :

a. Les classes transplantées ou classes patrimoines 41 910 €

C'est une activité que la commission souhaite encourager et qui mobilise une part importante des moyens alloués au titre de l'aide aux projets. Un calendrier des départs en classe transplantée définit un tour de rôle pour l'ensemble des écoles de la ville (cf tableau ci-dessous). Ce calendrier permet à chaque école de faire partir 2 classes tous les 4 ans. Les conditions d'attribution de l'aide sont les suivantes :

- Les séjours ne doivent pas excéder 5 jours
- La subvention de la ville est fixée à 15.24 € par jour et par enfant
- L'école qui ne peut pas partir peut recevoir, sur présentation d'un projet devant la commission, une subvention dont le montant ne pourra excéder 50 % de la somme réservée au départ au projet de classe transplantée.
- Le transport des élèves doit être compris dans le coût total du séjour.

La somme demandée aux familles ne peut être supérieure à 15.24 € par jour et par enfant, soit environ 76 € par semaine (500 F).

Il est possible pour les animateurs de centres de loisirs et le personnel de service de participer à l'encadrement des élèves durant le séjour. Dans ce cas, une autorisation de la ville est nécessaire.



Si toutefois l'enveloppe destinée aux classes transplantées n'est pas utilisée entièrement, le reliquat sera disponible pour financer d'autres projets. Ces derniers devront prendre en compte la **nécessité de déplacement et de changement d'environnement pour les élèves** sans obligatoirement prévoir un hébergement.

La moyenne par école sera donc revue à la hausse. Néanmoins, il est raisonnable que les demandes tiennent compte de cette indication.

Organisation du tour de rôle des départs en classes transplantées

2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
ELEMENTAIRES			
Voltaire Danton Jules Ferry 2 Jean Jaurès Estienne d'Orves Diderot 1	Daniel Renoult Fabien Joliot Curie 2 Romain Rolland Jules Ferry 1	Henri Wallon Boissière Diderot 2 Paul Bert Paul Lafargue	Marcellin Berthelot Joliot Curie 1 Nanteuil Anatole France Louise Michel

2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
MATERNELLES			
Paul Lafargue Romain Rolland Rosenberg Grands Pêcheurs Picasso Voltaire	Diderot Méliès Guy Moquet Henri Wallon Joliot Curie Jean Jaurès	Jean Moulin Jules Ferry Marceau Berthelot Nanteuil Françoise Dolto	Anne Franck Anatole France Danièle Casanova Daniel Renoult Danton Louis Aragon

b. Les classes-musées

3 230 €

Ces projets permettent de favoriser la fréquentation des musées par les élèves. Les déplacements sont à la charge de l'école.

Partenariat avec la Cité des Sciences :

Une convention de trois ans renouvelable a été signée entre la Cité des Sciences et de l'Industrie, l'Education nationale et la Ville de Montreuil. L'objet de cette collaboration est la participation de 10 classes des écoles primaires de la ville à un cycle annuel de découverte des expositions de la Cité des Sciences et de l'Industrie.

Un appel à candidature sera adressé dès la rentrée scolaire aux écoles et à retourner au service Education pour l'année 2006-2007.

c. Instrumentarium

3 969 €

L'instrumentarium a pour vocation de mettre en place des actions d'éveil musical.

Il s'agit de faire en sorte que les élèves trouvent un véritable lieu d'éveil, de création, d'épanouissement et de socialisation. Il peut accueillir 45 classes de la maternelle à l'élémentaire.

d. Les projets divers dont projets B.C.D.

35 927 €

Seront examinés dans le cadre de ce crédit les projets liés aux B.C.D., ainsi que les projets ne rentrant dans aucun autre contingent.

Seront distingués, dans l'attribution des subventions, les projets scolaires propres aux B.C.D. des autres projets liés à la promotion de la lecture.

Les projets de création de B.C.D. impliquent le respect de conditions préalables telles que l'existence d'un espace dédié à la B.C.D., la possession d'un mobilier adéquat et la nécessité de prévoir le projet sur le long terme.

2) Budgets des projets éducatifs ne nécessitant pas de dépôt en commission de coordination de l'action éducative :

e. Aide spécifique aux écoles excentrées

16 770 €

Si cette aide sert initialement à faciliter le transport des enfants, elle peut aussi soutenir tout projet de l'école.

f. Aide aux projets de REP

9 144 €

Un crédit de 3048 € est accordé à chaque REP, destiné à soutenir des projets spécifiques au sein du Réseau d'Education Prioritaire.

g. Aide aux circonscriptions Montreuil 1 et 2

3 048 €

Une subvention de 1524 € est attribuée à chaque circonscription sur présentation d'un projet en lien avec l'action pédagogique des équipes enseignantes.

➔ Les conditions de dépôt des projets

Les projets scolaires peuvent être élaborés dans des contextes divers. Ils peuvent intervenir dans la dynamique d'une classe à dominante artistique et culturelle, de manière ponctuelle en tant qu'intervention culturelle classique en milieu scolaire (visite d'un musée) ou enfin de manière régulière pendant l'année sur la base d'un véritable projet monté en partenariat.

Pour que les enseignants puissent réaliser leurs projets de classe et les établissements leurs projets d'école une procédure de dépôt des projets doit être suivie et un calendrier respecté.

- Avant le 13 octobre

Les deux circonscriptions de l'Education nationale adressent au service Education **les projets classés par ordre de priorité par le conseil des maîtres de chaque école accompagnés des fiches projets** (ci-joint) **et comportant les visas des inspecteurs de l'Education nationale.**

- Avant le 25 octobre

Les inspecteurs de l'Education nationale et le service Education doivent avoir reçu **le bilan des activités subventionnées** durant l'année scolaire 2005 / 2006.

- Courant novembre

La commission de coordination se réunit pour définir le montant de l'aide attribuée à chaque projet et à chaque école.

- Au premier conseil d'école de l'année scolaire 2006 / 2007

Les projets déposés y sont présentés.

- Au mois de janvier

Le conseil municipal votant le budget de l'année civile 2007, **vote les subventions** proposées par la commission consultative de coordination de l'action éducative.

- Au deuxième conseil d'école

Sont présentées les activités subventionnées par la ville, l'Education nationale et les autres partenaires. Le procès verbal de ce conseil est envoyé à Patrick DARRÉ. Il permettra de déclencher le versement de la subvention.



Remarques :

- La commission a un rôle consultatif.
- Les projets présentés sont étudiés en cohérence avec les projets d'école. La commission accorde un intérêt certain aux projets collectifs touchant le maximum d'enfants de l'école.
- Aucun projet ne peut être subventionné à 100 % par la commission. Il y a donc un autofinancement ou un subventionnement extérieur le plus important possible pour chaque projet.
- Les subventions sont versées à la coopérative de l'école obligatoirement affiliée à un organisme associatif comme l'O.C.C.E.
- Chaque école maternelle ou élémentaire peut recevoir une subvention moyenne pouvant aller de 1000 à 1500 € (comprenant classe à dominante artistique et culturelle, partenariat culturel, instrumentarium et projets divers), indépendamment de l'aide aux classes transplantées et de l'aide aux écoles excentrées - qui ne seront pas comptées dans cette moyenne.

➔ **L'évaluation des projets**

Une évaluation doit avoir lieu tout au long du projet. Elle permet une analyse de la pertinence des actions au regard des objectifs fixés au moment de l'élaboration du projet.

Ainsi, elle mesure l'écart entre ce qui est projeté et ce qui est réalisé aux vues des moyens mis en place et des délais accordés.

Elle a donc deux rôles à jouer : un rôle de régulation et un rôle d'analyse pour la réalisation des projets futurs.

L'OFFRE ÉDUCATIVE

Les services

- La Bibliothèque Municipale
- La Mission Environnement
- L'Instrumentarium
- Le cinéma Georges Méliès
- Le projet Mémoire

Les partenaires associés

- Le Musée de l'Histoire vivante
- La Maison populaire

Les partenaires locaux

- Le Centre Dramatique National

Le partenaire conventionnel

- La Cité des Sciences et de l'Industrie

LA BIBLIOTHÈQUE

MUNICIPALE

La bibliothèque municipale de Montreuil propose à toute la population montreuilloise un accès personnalisé à la culture et à l'information. En conformité avec les orientations de la municipalité, elle donne priorité au partenariat avec le milieu scolaire, le secteur socio-éducatif et les publics spécifiques et éloignés du livre et de la lecture.

Le réseau se compose comme suit :

- . La bibliothèque Robert Desnos en centre-ville, avec 3 sections : adulte, jeunesse et discothèque
- . La bibliothèque Eluard dans le quartier du Bas-Montreuil
- . La bibliothèque du colonel Fabien dans le quartier de la Boissière
- . La bibliothèque Daniel-Renault dans le quartier Montreau-Ruffins

Les objectifs de la bibliothèque, dans son travail avec l'Education nationale, se déclinent selon 4 axes :

- Faire prendre aux enfants le chemin de la bibliothèque, les amener à intégrer la fréquentation de la bibliothèque dans leurs pratiques culturelles.

- Travailler avec les classes selon un certain nombre de modalités définies ci-dessous.
- Mettre à disposition des enseignants et de leurs élèves des collections spécifiques.
- Informer et former les enseignants qui le souhaitent quant à la littérature jeunesse.



La bibliothèque propose deux fonds de livres réservés aux enseignants et aux professionnels de l'enfance :

- Un fonds « petite enfance » de 1200 volumes,

destiné aux structures petite Enfance et aux classes maternelles, constitué de plusieurs centaines de titres en plusieurs exemplaires chacun (albums, contes et comptines).

- Un fonds de 5000 volumes

destiné aux enseignants des écoles élémentaires, constitué de romans, albums, documentaires, contes, et bandes dessinées, pour tous niveaux, en plusieurs exemplaires chacun.

Ces fonds sont revus et enrichis chaque année. Ils sont en accès indirect (emprunt de préférence sur R.V)

Les enseignants peuvent emprunter 30 ouvrages par classe, pour une période de 6 semaines (qui peut être portée à 3 mois, voire plus pour projet particulier), avec leur carte professionnelle. Des prêts plus importants (jusqu'à 150 volumes) sont consentis pour accompagner les projets de BCD ou les projets d'école, en particulier les mises en place de prêts aux familles.

Des listes de ces fonds, mises à jour chaque année, sont envoyées dans chaque école en début d'année. Elles sont également disponibles dans toutes les bibliothèques.

Nouveau : la bibliothèque proposera à la rentrée 2006 un fonds d'ouvrages sur les auteurs et illustrateurs et sur la lecture des enfants et des jeunes.

Une collection de bibliographies : " 20 titres sur... ". Certaines existent déjà, en concordance avec les petites conférences du C.D.N. ou des manifestations municipales (La Shoah ; le Viêt-Nam ; Les oiseaux...)

Des demandes peuvent être faites au début de l'année. Exemple : 20 titres sur...l'eau (3/7 ans et 7/11 ans) ; 20 titres sur... le cirque ; 20 titres sur...la nature, etc

Des bibliographies spécifiques sont établies sur demande.

- Une aide aux BCD

Les BCD sont l'objet d'un travail spécifique, mené à la demande des directions d'école. (A ce jour, 9 écoles maternelles et 3 écoles primaires). Il s'agit d'expertiser les fonds, de procéder à des éliminations si nécessaire, d'aider aux nouvelles acquisitions, et de donner des conseils sur le classement et la signalétique.

La bibliothèque propose 3 séances de travail par école, avec des temps de concertation avec les équipes enseignantes.

- Inscription des élèves à la bibliothèque

(plus de 150 classes concernées, 450 accueils de classes sur le réseau)

A chaque enseignant reçu à la bibliothèque est distribué un formulaire d'inscription par enfant, qui permet à chaque élève qui le souhaite d'avoir sa carte de la bibliothèque. Toutes les informations leur sont données à ce moment-là.



Action(s) culturelle(s)

proposée(s) par la bibliothèque

- « Livres à partager »
- Public : 22 classes de CM
- Durée : de novembre à juin
- Calendrier : 4 rencontres minimum dans l'année

Cette action vise à :

- Accompagner les enseignants dans l'entrée de la littérature de jeunesse à l'école
- Faire découvrir aux enfants le meilleur de la production classique et contemporaine, leur permettre ou leur faciliter des rencontres qui feront date dans leur parcours de lecteurs, quelles que soient leurs compétences.
- Favoriser la structuration d'un réseau qui facilite sur le long terme la coopération entre bibliothèques et écoles sur l'ensemble de la ville, de toutes les façons possibles (fréquentation des expositions, des événements ponctuels...)

Première phase : en septembre, l'équipe de la bibliothèque propose entre 60 et 70 titres, tous genres confondus, aux enseignants inscrits à ce projet, sous forme d'une bibliographie commentée qu'elle leur présente au cours d'une réunion. Les enseignants disposent de 15 jours pour établir leur propre liste de 30 titres (13 romans, 5 albums, 5 contes, 5 documentaires, 2 B.D.) à partir de la première, et en voyant les livres proposés.

Deuxième phase : les livres sont achetés, équipés, présentés aux élèves dans les classes par deux bibliothécaires à chaque fois, à partir de la Toussaint. Ces livres resteront dans les classes toute l'année. Les bibliothécaires remettent un livret à chaque enfant pour qu'il garde la liste de livres et qu'il y note ses impressions de lecture, s'il le souhaite.

Troisième phase : en janvier, les classes sont reçues dans les bibliothèques pour échanger avec leurs deux bibliothécaires référentes autour des livres lus. Selon ces échanges, d'autres livres peuvent être prêtés (du même auteur, de la même collection, du même genre...)

Quatrième phase : en mars-avril, des rencontres avec des intervenants extérieurs se déroulent à la bibliothèque Robert-Desnos : chaque classe rencontre un auteur, un illustrateur, un scénariste ou un éditeur.

Cinquième phase : les bibliothécaires rencontrent les classes une dernière fois, à l'école ou à la bibliothèque, et leur remettent une brochure réalisée à la bibliothèque reprenant les 20 livres plébiscités par l'ensemble des classes, et proposant d'autres pistes de lecture, pour l'été...et l'année suivante.

➔ Conditions de réussite du partenariat

Comme l'école, la bibliothèque s'adresse à des lecteurs en formation. Mais alors que la mission de l'école est l'acquisition d'apprentissages par l'élève, celle de la bibliothèque est la rencontre avec l'objet culturel qu'est le livre, l'accompagnement dans un parcours de lecteur, dans une incitation mais aussi une liberté.

Les enseignants qui s'inscrivent dans ce projet doivent partager cet esprit et ne pas chercher à assigner d'autres objectifs à ce projet (type lecture expliquée, fiche de lecture, exploitation...) ni le mélanger avec d'autres (type défi-lecture avec questionnaire, théâtralisation...). Ils doivent consacrer un temps hebdomadaire à la circulation des livres, accompagné d'échanges oraux autour des livres, éventuellement de lecture à haute voix. Ils s'engagent à participer aux réunions préparatoires et d'évaluation, et à co-rédiger un bilan qualitatif en fin d'année.

Il est donc difficile pour eux de participer à d'autres actions au long cours ; cette action n'est pas compatible avec l'engagement dans un autre projet lecture important, type Les Incorruptibles.

➔ Information et formation des enseignants

- Un comité de lecture

Réuni 6 fois par an, le mardi de 17h à 19h, et considéré comme animation pédagogique, il rassemble de 20 à 40 enseignants.

L'anime tout d'abord l'équipe de la bibliothèque, mais aussi des intervenants à qui elle fait appel.

Pour l'année 2006-2007, calendrier et programme seront élaborés à l'avance, en concertation avec les inspections départementales.

➔ Une co-écriture du projet scolaire

- Des cycles de trois séances

Public : classes élémentaires, tous niveaux

Calendrier : 3 créneaux attribués en début de trimestre, soit hebdomadaires, soit mensuels

Evaluation : par fiche, au terme de chaque cycle

Capacité : 100 classes

Il s'agit d'un accueil sur projet, arrêté de concert avec l'enseignant, et se déroulant selon les projets sur un mois ou sur un trimestre (un mois s'il s'agit d'un travail sur une thématique, pour que les enfants ne perdent pas le fil ; un trimestre s'il s'agit de rallye-lectures, pour que les enfants aient le temps de lire). Ces séances peuvent faire l'objet d'un travail sur la recherche documentaire.

Séances thématiques : les propositions peuvent venir de l'enseignant ou de la bibliothécaire, et donnent lieu à une concertation préalable.

Rallye-lecture : cette formule permet aux enseignants qui ne souhaitent ou ne peuvent participer à « LIVRES A PARTAGER » de mener un projet similaire

Ces visites à la bibliothèque seront d'autant plus fructueuses qu'il y aura eu un échange, au moins par téléphone, entre la personne qui accueille et l'enseignant pour déterminer le contenu et les modalités des séances.

- Des projets spécifiques

Tous les projets des enseignants impliquant le livre et la lecture peuvent être soutenus par la bibliothèque d'une façon ou d'une autre : recherches bibliographiques, prêts de livres, présentation par des bibliothécaires...dans la mesure où le personnel de la bibliothèque assure des missions qui lui incombent (par exemple, présentation ou lecture de livres, mais pas atelier pédagogique...).

➡ Des critères d'évaluation définis

Chaque cycle de séances donnera lieu à une co-évaluation, par deux fiches-types remplies l'une par l'enseignant, l'autre par la bibliothécaire recevant la classe, en fonction des objectifs définis en début de cycle.

L'action « LIVRES A PARTAGER » est évaluée chaque année au moyen d'un questionnaire détaillé rempli par chaque enseignant, dont les résultats sont repris en réunion de bilan de fin d'année.

- Contact :

Bibliothèque–discothèque municipale Robert Desnos

14 boulevard Rouget de Lisle

01.48.70.63.58.

LA MISSION

ENVIRONNEMENT

L'éducation à l'environnement est aujourd'hui à la croisée de 3 intentions :

- celle de la communauté internationale
- celle de l'éducation nationale
- celle de la ville de Montreuil.

En effet, l'éducation à l'environnement est l'un des axes forts devant permettre de réconcilier l'homme et la nature dans un contexte où la biodiversité est menacée, l'effet de serre s'accroît et les ressources s'épuisent. Ses grands principes ont été annoncés lors de sommets mondiaux tels que Rio, Johannesburg.

L'Education Nationale décline le thème de l'environnement dans les programmes scolaires, notamment dans les cours de sciences expérimentales et technologie. Il est maintenant prévu dans les programmes que 30 heures soient consacrées à « l'éducation à l'environnement pour un développement durable » dans le cadre des programmes du cycle primaire (*Circulaire N°2004-110 du 8-7-2004*).

Dans le cadre de la charte pour l'environnement, Montreuil a mis en place une politique environnementale visant à réduire les gaz à effet de serre et économiser les ressources. Souhaitant que chacun s'implique dans la protection de l'environnement, la ville organise différentes manifestations pour les habitants, des formations pour le personnel communal et des animations pédagogiques pour les enfants en appui des enseignants dans le cadre scolaire.

- Objectifs en matière d'éducation à l'environnement auprès des scolaires :

- Faire connaître les enjeux mondiaux de l'environnement.
- Faire découvrir les enjeux de l'environnement à Montreuil et comment la ville contribue à la protection de l'environnement.
- Faire adopter des gestes « éco-citoyens » : le tri, la maîtrise de l'énergie, les économies d'eau, le respect de la nature.

- Public :

- enseignants tous niveaux pour l'apport d'information et de documents pédagogiques,
- enseignants, élèves et étudiants pour le centre de ressources,
- Elèves du cycle III (en priorité) pour les animations.

- Capacité :

Elle varie en fonction des propositions :

- Le centre de ressources est ouvert aux enseignants (du lundi au vendredi heures de bureau).
- Les rencontres avec le chargé de mission se font soit sur rendez-vous particulier soit par groupe
- Les expositions sont ouvertes au maximum de classes, généralement 2 par demi-journée pendant les périodes d'ouverture.

Toutes ces animations sont gratuites pour les enseignants et les enfants. Le matériel nécessaire pour certaines animations est fourni (sauf support d'écriture).



Pôle ressources

La mission environnement coordonne et met en œuvre les actions liées à l'environnement dans la ville. Elle dispose d'un chargé de mission qui intervient dans les classes ou sur le terrain. Celui-ci peut également s'adjoindre des compétences des services et des structures liées à l'environnement dans la ville (service déchets urbains, espaces verts, agence locale de l'énergie MVE).

Un centre de ressources documentaires composé de livres, revues, mallettes, cassettes vidéo, sur tous les thèmes de l'environnement est à disposition des enseignants.

(ex : mallette sur le recyclage, sur l'eau, sur l'effet de serre, des expositions sur la maîtrise de l'énergie dans l'habitat...).



Action(s) pédagogique(s) proposée(s) par la mission environnement

- Plusieurs niveaux de participation sont possibles :
 - des rencontres-formations avec le chargé de mission environnement autour de sujets qui seront développés ensuite par le ou les enseignants dans la classe,
 - des préparations et/ou des participations à de grandes manifestations de sensibilisation comme le printemps de l'environnement, des opérations de nettoyage, des expositions...
 - des modules pédagogiques présentés par le chargé de mission ou des intervenants (techniciens, structures locales) dans la classe ou sur le terrain autour des 6 thèmes suivants :
 - l'eau dans la ville, (cycle de l'eau dans la ville, les consommations, les tuyaux, l'eau chaude, l'eau pluviale, les inondations)
 - la maîtrise de l'énergie, (par des appareils économes mais surtout grâce à des petits gestes à faire chez soi)
 - le recyclage des déchets, (le circuit des objets et des produits usuels, la nouvelle vie des déchets, les filières du recyclage)
 - les déplacements, (replacer le problème des déplacements motorisés dans le contexte local et global, les propositions alternatives)
 - la nature en ville (la biodiversité)
 - l'effet de serre : thème plus global et complet qui rend nécessaire la compréhension des thèmes précédents, causes - effets - remèdes.
 - des visites pour lesquelles la mission environnement sert de relais auprès des différents sites dans la ville (les toits solaires, la déchetterie, une noue, la rue, les parcs...) ou en-dehors : centre de tri, usine d'eau potable, usine d'incinération.
- Note : la plupart des visites dans les sites industriels sont limitées aux CM1, CM2.



Conditions de réussite du partenariat



Information et formation des enseignants

Toute animation devra être préparée en amont avec le ou les enseignants. Des pistes de réflexions pourront être fournies pour continuer le travail après la ou les séances d'animation.

➡ Une co-écriture du projet éducatif

Dans la mesure où les thèmes environnementaux sont, par essence, transversaux et trouvent des résonances en histoire, géographie, sciences, français, mathématiques..., le travail interdisciplinaire est encouragé.

Des livrets pédagogiques peuvent être fournis à l'enseignant.

➡ Des critères d'évaluation définis

C'est toute la démarche du projet de l'enseignant qui sera à évaluer, pas seulement l'intervention pédagogique proprement dite. Cependant un bilan de l'intervention sera réalisé entre l'intervenant et l'enseignants selon les critères suivants :

- participation intéressée des élèves (écoute, questions...)
- production collective réalisée
- intégration d'un nouvel « éco-geste » (difficile à évaluer mais l'enseignant peut

éventuellement proposer un questionnaire avant/après pour vérifier si l'enfant pense à fermer le robinet, éteindre les lumières, prend plus de douches que de bains etc...

• Contact

Pierre-Luc Vacher

Mission Environnement de la Ville de Montreuil

Tour Administrative 13e étage – 93105 Montreuil cedex

01 48 70 67 95 (ou 94) – fax : 01 48 70 67 52

environnement@montreuil93.net – web : www.montreuil93.net/environnement

L'INSTRUMENTARIUM



Pôle ressources

La structure de l'instrumentarium est un équipement du quartier La Noue-Clos Français, qui a pour objectif principal de sensibiliser les enfants à une démarche d'éveil musical.

L'approche du monde sonore est mise en place par une pratique ludique qui s'appuie sur la découverte de sonorités variées (musique du monde, répertoire varié). Les différents projets doivent permettre aux enfants de sortir de leur cadre quotidien afin de vivre par le biais d'une action culturelle, en l'occurrence de la musique, un autre moment de socialisation au sein de leur quartier.

Les activités sur le temps scolaire sont en priorité proposées aux écoles du quartier, puis les places restantes sont ouvertes aux autres écoles de Montreuil.



Action(s) pédagogique(s)
proposée(s) par l'instrumentarium

➔ Conditions de réussite du partenariat

Le projet mené à l'instrumentarium s'insère dans le projet d'école et de la classe. L'écriture et le bilan font partie intégrante du projet.

L'écriture du projet s'effectue conjointement par l'enseignant et le musicien qui apporte une compétence musicale particulière à partir de thèmes qui sont suggérés aux enseignants. Les thèmes proposés ne sont pas exhaustifs mais servent de support pour monter le projet.

➤ Une co-écriture du projet éducatif

• Tableaux d'aide à l'élaboration du projet

Thème 1 MUSIQUE ET MOUVEMENT	Objectifs pédagogiques	Dispositif de jeu	Prolongement
<ul style="list-style-type: none"> - Mouvement producteur de son - Mouvement espace temps - Mouvement et rythme - Mouvement et écoute active 	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir des repères: dans le temps dans l'espace dans le schéma corporel - Exploration et maîtrise du geste instrumental - appréhender et maîtriser des notions rythmiques (pulsations, tempo, séquences rythmiques...) - Découvertes de patrimoines musicaux variés 	<ul style="list-style-type: none"> - Ecoute musicale: écoute active, découverte, support au mouvement - Corps et instrument: déplacement dans l'espace et geste instrumental selon les paramètres du son (vitesse, durée, hauteur...) percussions corporelles jeu de rythme (comptine, onomatopées, reproduction de cellules rythmiques...) - Réalisation collective et individuelle de séquences mettant en jeu mouvement et son 	<ul style="list-style-type: none"> - Expression corporelle - Parallèle avec les autres arts (visites de musées, concert, peinture, modelage...) - Science: anatomie... - Histoire, lecture, grammaire (verbe d'action...)

<p style="text-align: center;">Thème 2 MUSIQUE DU MONDE</p>	<p style="text-align: center;">Objectifs pédagogiques</p>	<p style="text-align: center;">Dispositif de jeu</p>	<p style="text-align: center;">Prolongement</p>
<p>Afrique Antilles Amérindiens Chine, Japon Europe Bali Amérique du sud Russie</p>	<p>– Découverte et connaissance des musiques, des pratiques culturelles et instruments du pays</p> <p>– Expérimentation individuelle et collective des pratiques musicales découvertes</p> <p>– Réalisations de séquences musicales à partir de ces éléments musicaux</p>	<p>– Approche vocale: comptine, voix, parole, chant, jeux vocaux, onomatopées</p> <p>– Ecoute musicale: découverte, écoute active</p> <p>– Approche instrumentale: geste instrumental propre au pays rythmique propre au pays (accompagnement de chansons...) timbre et sonorité du pays</p> <p>– Approche corporelle: danse traditionnelle expression corporelle relation son et mouvement (théâtre japonais...)</p>	<p>– Géographie, histoire</p> <p>– Parallèle avec les autres arts (visites de musées, concert, peinture, modelage...)</p> <p>– Travaux manuels (construction d'instruments, masques, maquillage...)</p> <p>– Lecture, écriture, langage (conte, calligraphie, langue étrangère)</p>

Thème 3 MUSIQUE ET GRAPHISME	Objectifs pédagogiques	Dispositif de jeu	Prolongement
<ul style="list-style-type: none"> - Ecriture - Lecture - Mouvement 	<ul style="list-style-type: none"> - Repères dans le temps et dans l'espace - Explorer depuis l'association d'un son à un graphisme - Appréhender et maîtriser différents types de codages musicaux par la lecture et l'écriture - Développer la mémoire - Découverte du patrimoine musical 	<ul style="list-style-type: none"> - Jeux musicaux de repérage dans l'espace et dans le temps (écoute musicale, active, découverte) - Création d'histoires sonore Accompagnement rythmique - Jeux vocaux, chœur parlé, chant - Réalisation et interprétation de partition collective 	<ul style="list-style-type: none"> - Visite de musées de peinture, travail sur la calligraphie et les différents alphabets - Expression corporelle - Bande dessinée, histoire - Ecriture

Thème 4 MUSIQUE IMPROVISEE	Objectifs pédagogiques	Dispositif de jeu	Prolongement
A partir du cycle 2	<ul style="list-style-type: none"> - Appréhender la musique comme dispositif interactif de jeu - Binôme: intervention / écoute - S'écouter, oser - Prise de conscience de la forme et de l'espace temps musique - Passer de l'exploration à l'intention 	<ul style="list-style-type: none"> - Voix, corps sonores - Structures Baschet -Exploration et manipulation indispensable pour précéder l'intention 	- Prendre la parole en classe, devant un public (maîtrise de cette prise de parole)

➔ Information et formation des enseignants

- Cadrage général

Possibilité de mettre en place des projets d'éveil musical sur 10 ou 14 séances hebdomadaires (d'octobre à décembre, de janvier à mars et d'avril à juin). Nous pouvons recevoir entre 50 et 65 projets scolaires annuels selon la durée du projet.

- Les objectifs éducatifs

Ils s'appuient sur la découverte, l'expérimentation, l'écoute de soi et d'autrui par une approche du monde sonore et musical.

Par le biais de l'éveil musical, l'objectif attendu est une **structuration individuelle et collective**.

- Les objectifs pédagogiques

Ils se déclinent selon des thèmes élaborés conjointement entre l'enseignant et l'intervenant musical (voir tableaux). Cette liste non exhaustive de thèmes est un outil d'aide à l'élaboration du projet.

- Calendrier

Fin mai un courrier est adressé aux directions d'écoles explicitant les conditions principales citées ci-dessus pour pouvoir travailler sur un projet en éveil musical. La réponse concernant la participation d'une classe doit être communiquée à l'instrumentarium au plus tard la dernière semaine de juin. Ce courrier est un engagement auprès de notre structure afin de mettre en place un planning prévisionnel pour septembre permettant d'évaluer le nombre d'intervenants à recruter. Cette indication permet également au Service Education d'évaluer sa participation en fonction du nombre de classes annoncées.

Première quinzaine de septembre et courant janvier, les demandes sont suivies par la direction de l'instrumentarium afin de pouvoir établir le planning des classes concernées par ce projet. Les activités débutent dès le mois d'octobre, puis en janvier et avril.

Au début de chaque session, une rencontre entre les musiciens et les enseignants s'effectue pour l'élaboration du projet (descriptions des séances, objectifs pédagogiques...).

➔ Des critères d'évaluation définis

Le bilan permet par une série de questions relatives à la mise en place du projet (phase écrite) d'aborder une réflexion et une mise en commun du travail mené à l'instrumentarium. Ce bilan s'effectue lors d'une rencontre orale entre le musicien, l'enseignant, la direction de l'instrumentarium et parfois du conseiller pédagogique. Une trace écrite est demandée à chaque enseignant sur la base des questions suivantes :

- Quels sont les objectifs atteints à l'issue des séances ?
- Comment ont-ils été abordés pour chaque séance et sur l'ensemble de celles-ci ?

- Quels types d'activités ont été ou seront envisagés ultérieurement pour compléter le travail mené à l'instrumentarium ?
- Est-ce que les enfants se sont réappropriés les propositions musicales et comment ?

En fin d'année, les projets et les bilans sont transmis à l'Inspection académique.

- Observations

Certaines années, nous avons organisé avec la conseillère pédagogique et celle en musique des rencontres en grand groupe (intervenants et enseignants pour expliquer oralement à l'ensemble des participants l'organisation des projets). Cette méthode de travail était pertinente pour les nouveaux enseignants qui ne connaissaient pas notre structure, en revanche cela s'est avéré inutile pour les anciens enseignants.

- Contact

Fabienne Delnevo

01.48.70.15.07

fabienne.delnevo@mairie-montreuil93.fr

LE CINÉMA

GEORGES MÉLIÈS



Pôle ressources

L'action éducative du cinéma municipal Georges Méliès s'inscrit dans une stratégie d'élargissement des publics. Elle vise à former les jeunes spectateurs à la forme et au langage cinématographique.

Le cinéma, en tant qu'outil de création, est un matériau de recherches et de réflexion. Il est porteur de rêves et de la mémoire du monde. Il demeure essentiel qu'il puisse pleinement exister dans une période où les medias ont tendance à niveler les désirs et les goûts de la jeunesse.

La rencontre d'un enfant avec un film doit pouvoir passer d'abord par la notion de plaisir. Et chacun, en fonction de sa sensibilité, de son histoire, de son milieu social, recevra individuellement le film qu'on lui propose.

Montrer aux enfants dès deux ans de bons films venus du monde entier, en français ou en version originale (dès 8 ans en fonction du film), des fictions ou des documentaires, films d'animation, chefs d'œuvre de l'histoire du cinéma ou découvertes récentes, longs métrages ou programmes de courts, muets ou parlants, est la fonction essentielle du programmateur de films.

- Interventions en classe

A la demande des enseignants, des ateliers ponctuels ou développés sur un trimestre peuvent être mis en place en partenariat avec le Méliès. Des

interventions dans les classes sur différents thèmes (Cinéastes primitifs, initiation à la lecture d'image...) sont ainsi proposées au cours de l'année, sur support vidéo.

Elles peuvent être liées ou non à la vision d'un film, et complétées par une visite de la salle et de la cabine de projection du cinéma en compagnie d'un projectionniste.



Action(s) pédagogique(s) proposée(s) par le cinéma G. Méliès

Découvrir la salle de cinéma et se l'approprier petit à petit, permet aux enfants de considérer progressivement le cinéma comme faisant partie de leurs choix culturels. Cette appropriation sera d'autant plus efficace que la fréquentation du cinéma sera suivie et régulière.

- Dispositif Ecole et Cinéma

Présentation

Depuis plus de dix ans, les ministères de la Culture et de l'Education Nationale se sont rapprochés pour développer ensemble des enseignements et des activités cinéma et audiovisuel dans le cadre scolaire. L'association Les Enfants de Cinéma assure la direction administrative, pédagogique et artistique du dispositif « Ecole et Cinéma », relayée dans les départements par un coordinateur Education Nationale et un coordinateur cinéma, avec la participation active des DRAC.

Objectifs

Ce dispositif a pour objectif principal la formation de l'enfant spectateur. Il s'adresse aux écoliers de la grande section de maternelle au CM2. Il propose aux enfants un programme de sensibilisation au cinéma incluant des projections en salle d'œuvres du patrimoine et d'œuvres contemporaines, en copies cinéma neuves tirées par le CNC.

Ce dispositif permet de lier le cinéma à l'école avec deux objectifs :

- inciter les enfants à prendre le chemin de la salle de cinéma et à s'approprier ce lieu de pratique culturelle, de partage, de lien social...
- initier une réelle approche du cinéma en tant qu'art en donnant accès aux œuvres du patrimoine mais également aux œuvres contemporaines

➔ Conditions de réussite du partenariat

➔ Information et formation des enseignants

Pour remplir ces objectifs, une formation est proposée aux enseignants et aux coordinateurs départementaux, acteurs sur le terrain et responsables pédagogiques du projet. Des journées de pré-visionnement sont également organisées dans les salles du département, avec l'intervention à l'issue de la projection d'un conférencier proposant une lecture du film, des pistes d'analyses, etc...

Pour l'année scolaire, cinq à huit films sont proposés en septembre. Toute classe qui désire s'inscrire dans ce dispositif doit voir au moins trois de ces films (deux pour les classes de maternelle). La classe inscrite à « Ecole et Cinéma » bénéficie d'un matériel pédagogique conçu et réalisé par l'association Les Enfants de Cinéma :

- pour l'enseignant, un « Carnet de Notes sur... » d'une trentaine de pages, très illustré.
- pour chaque enfant de la classe, une fiche carte postale avec des photogrammes et un texte de présentation du film.

En outre, une visite de la cabine et des salles du cinéma Georges Méliès en présence d'un projectionniste, ainsi qu'une rencontre en classe avec un responsable du cinéma, peuvent être organisées.

• Cycle « Voyage dans la lune »

Présentation

Le Voyage dans la Lune, c'est le titre d'un film de Georges Méliès tourné à Montreuil en 1902. C'est également l'intitulé de la programmation jeune public. Un à trois films par semaine sont programmés toute l'année, au tarif public préférentiel de 2,80 €, destinés aux enfants de 3 à 12 ans en dehors de l'actualité cinématographique immédiate.

C'est une programmation sélective, d'art et essai qui prend en compte les tranches d'âges : 3 à 5 ans, 6 à 8 ans, 9 à 12 ans. Au total, une soixantaine de films sont ainsi proposés chaque année aux enfants de Montreuil.

Séances scolaires

Elles sont organisées sur simple demande, sur tous les films du cycle « Voyage dans la Lune » et sur certains films du programme tout public, les lundi matin et mardi, jeudi, vendredi matin et après-midi. (Pas de séance les lundi après-midi)

Le tarif est de 1,90 € par élève , les accompagnateurs bénéficiant de la gratuité. Un abonnement pour la classe est proposé au tarif de 7,60 € par élève, pour 5 films à voir dans l'année scolaire. Une carte d'abonnement au nom de l'enseignant lui permet de voir gratuitement les films « Voyage dans la Lune » au Méliès en séance publique, pour préparer la venue de la classe.

L'accompagnement des séances

Sur les séances scolaires, les films sont présentés avant la projection et des propositions d'accompagnement des films sont faites aux enseignants : orales (propositions d'intervention en salle après la projection, ou en classe) ou écrites (livrets éducatifs ou souvenir du film pour les plus jeunes, dossier de presse ou pistes de réflexion pour les plus grands).

Interventions en classe

A la demande des enseignants, des ateliers ponctuels ou développés sur un trimestre peuvent être mis en place en partenariat avec le Méliès. Des interventions dans les classes sur différents thèmes (Cinéastes primitifs, initiation à la lecture d'image...) sont ainsi proposées au cours de l'année, sur support vidéo.

Elles peuvent être liées ou non à la vision d'un film, et complétées par une visite de la salle et de la cabine de projection du cinéma en compagnie d'un projectionniste.

LE CONCOURS

ALFRED DREYFUS

Dans le cadre de la célébration du centenaire de la « Proclamation de l'innocence d'Alfred DREYFUS, la ville de MONTREUIL organise un concours destiné aux élèves des écoles, des collèges et des lycées implantés sur le territoire de la commune. Ce concours a pour objectif, au travers du souvenir de « l'affaire Dreyfus », de perpétuer chez les jeunes élèves le combat pour la justice, pour les droits de l'homme et au-delà, pour les valeurs de la République, fondée essentiellement sur trois piliers : la nation, la démocratie et la laïcité.

➔ Règlement du concours

Etablissements pouvant participer

- Le concours se déroule durant l'année scolaire 2006-2007.
- Il est ouvert aux élèves des établissements publics et privés sous contrat ainsi qu'à l'établissement horticole.

Catégories de participation

- Le concours comporte trois catégories de participants
- **Première catégorie : les classes de cycle 3 des écoles élémentaires**
- Deuxième catégorie : les classes de 4ème des collèges
- Troisième catégorie : les classes de 1ère des lycées.

➔ Nature de la production à réaliser

L'affaire Dreyfus est retenue comme un évènement décisif de la vie politique française, notamment dans la construction de la République. Aussi, les thèmes retenus devront prioritairement s'inscrire dans ces champs.

Les travaux collectifs peuvent être conçus dès le premier trimestre de l'année scolaire 2006-2007. Les classes candidates peuvent avoir recours à différents supports : mémoire sous forme de dossier, cassette vidéo VHS, cassette audio, cédérom, site internet, etc...

Ces productions feront l'objet d'une exposition à l'Hôtel de ville de Montreuil.

➔ Modalités de participation

Les classes qui participent sont constituées de l'ensemble des élèves de la classe. La participation individuelle n'est pas autorisée.

Les inscriptions pour participer au concours doivent être adressées à :
Mairie de Montreuil

Direction de l'action culturelle Tour Rond Point 93
65 rue du Capitaine Dreyfus 93100 MONTREUIL

Avant le 30 novembre 2006 en utilisant le bulletin d'inscription joint en annexe.

Les productions réalisées doivent être terminées pour le 31 mars 2007 et envoyées ou déposées à l'adresse ci-dessus. Elles comporteront le nom et l'adresse de l'établissement et de la classe ayant participé ainsi que les coordonnées d'un professeur référent.

➔ Jury

Le jury est constitué des membres du Comité scientifique relatif à « l'affaire Dreyfus ». Il évaluera les productions des classes et les classera, par ordre de préférence dans chaque catégorie.

• Contact :

Marie Boudon

Tél : 01 48 70 64 57

e-mail : marie.boudon@mairie-montreuil93.fr

LE MUSÉE DE

L'HISTOIRE

VIVANTE



Pôle ressources

Les collections du musée sont constituées en plusieurs fonds thématiques ou chronologiques. Celles-ci sont constituées d'affiches, journaux, manuscrits, livres, tracts, objets, films, disques,...

- Révolution française
- Premier Empire
- « 1830-1848 »
- Second Empire & Commune de Paris 1871
- Louise Michel
- Affaire Dreyfus
- Jean Jaurès
- Steinlen
- Résistance et déportation
- Colonisation et décolonisation
- Mouvement ouvrier et communisme
- Montreuil

Un responsable des publics est chargé des relations avec l'enseignement.



Actions pédagogiques proposées par le musée de l'Histoire vivante

Le musée :

- accueille des groupes d'élèves dans le cadre des travaux pédagogiques encadrés,
- propose un module de décryptage des images,
- prépare des mini-expositions thématiques,
- réalise la numérisation de documents originaux,
- co-réalise des dossiers pédagogiques,
- organise des visites guidées d'expositions temporaires.

Les axes ou thématiques de travail proposés par la structure nécessitent la définition d'un réel partenariat avec l'enseignant.

*** Conditions de réussite du partenariat :**

- ➔ **Information et formation des enseignants**
- ➔ **Une co-écriture du projet éducatif**
- ➔ **Des critères d'évaluation définis**

LA MAISON

POPULAIRE



Pôle ressources

- Des moyens humains et matériels
 - un **coordinateur** pour chaque espace d'expression : soutien auprès des enseignants dans l'élaboration du projet : dans l'écriture, l'estimation financière, la durée de réalisation, la valorisation par la démonstration publique, la mémorisation, et proposition des intervenants adéquats dans l'accompagnement au projet.
 - un **réseau d'intervenants** compétents (conférenciers, médiateurs, artistes et techniciens tous domaines).
 - un **accueil des publics**
 - **des espaces et du matériel dédiés selon les actions**
- Des actions pédagogiques développées à travers trois espaces d'expression

le centre d'art

objectif : démultiplier l'action de diffusion des arts plastiques des centres d'art d'Île-de-France auprès des publics. Faire connaître de jeunes artistes, faire découvrir aux publics les multiples facettes de l'art contemporain à travers la programmation de trois expositions annuelles, thématiques, monographiques ou de groupe.

Membre de TRAM, réseau public d'accès à l'art contemporain en Île-de-France.

l'espace culture multimédia

objectif : mise en œuvre d'actions et de programmes de sensibilisation, d'initiation et de formation au multimédia à partir de projets à caractère culturel, éducatif et artistique. Usages de ces technologies, comme outils d'accès à la culture, au savoir, à l'expression et de création.

Membre du réseau national des ECM, labellisé NetPublics.

l'argo'notes, salle de concert

objectif : mutualiser les moyens des membres pour faire découvrir des artistes, faciliter leur diffusion et promouvoir les pratiques des musiques et danses du monde dans le département pour tous les publics.

Membre du réseau Pôle ressources musiques et danses du monde, hébergé à la Maison populaire, qui rassemble des partenaires publics, des scènes musicales, des musiciens, des chorégraphes et des luthiers de la Seine-Saint-Denis



Action(s) pédagogique(s)

proposée(s) par la Maison populaire

- Les offres éducatives auprès du public scolaire dans les domaines des arts visuels, création numérique, musique

les ateliers de sensibilisation

[Visites commentées des expositions, ateliers d'expérimentation, concerts pédagogiques]

- objectif : offrir des clés d'accès pour découvrir, regarder, écouter, rencontrer, essayer
- proposition trimestrielle au regard des programmations
- adaptées aux différentes tranches d'âge
- durée limitée à 2 heures par classes
- fréquence : selon la proposition une fois par trimestre, de 3 classes de niveau homogène à une classe à la fois, moyenne de 15 classes par trimestre.
- gratuits

les projets artistiques en milieu scolaire ou péri-scolaire

Objectif : inscrire le public scolaire dans une action de création

- une moyenne de 3 partenariats par saison
- adaptés aux différentes tranches d'âge
- durée un minimum de 12 heures par classes
- apport logistique de la structure (coordination et matériel)

autres actions

une œuvre à soi

Œuvres issues du Fonds Départemental d'Art Contemporain et choisies par les enseignants participant au projet. En direction des établissements scolaires du primaire et du secondaire d'Ile-de-France.

- séances de présentation organisées pour les enseignants
- objectif : proposer une approche de la création artistique contemporaine, aiguïser le regard et l'esprit critique de chaque élève. Ces séances se déroulent sous la forme du dialogue entre les élèves et le conférencier, Ronan Le Grand.
- adaptées aux différentes tranches d'âge (du primaire au lycée)
- fréquence : trois expositions sur la saison d'une durée de 15 jours
- gratuit
- documentation disponible sur demande.

une collaboration avec le Conseil général de la Seine-Saint-Denis

formation

- Visites commentées des expositions en direction des enseignants en formation (UFM)

en partenariat avec l'académie.

Chaque projet nécessite une grande implication de l'enseignant porteur du projet, tant en amont que durant sa réalisation.

➔ Conditions de réussite du partenariat

➔ Information et formation des enseignants

enseignants rendez-vous pédagogiques

Afin de préparer des visites de classes, un rendez-vous spécifique à l'attention des enseignants et professeurs est proposé à chaque action, accompagné d'un dossier pédagogique sur le travail des artistes afin d'anticiper ou poursuivre un travail en classe.

➔ Une co-écriture du projet éducatif

Les déterminations des étapes nécessaires à la mise en œuvre du projet se font sur un principe collaboratif, et les artistes impliqués dans celui-ci ont pour mission de générer un processus de création et de guider enfants et enseignants dans cette démarche. La concrétisation du projet est une condition sine qua non

à la mission des artistes. De même, la valorisation de l'œuvre par une exposition, une diffusion grand public, doit être incluse dans le projet.

➡ Des critères d'évaluation définis

- Bilan

- un bilan régulier avec les enseignants en cours de réalisation
- un bilan qualitatif est quantitatif à la fin de l'action, tant sur le rythme, le déroulement, l'adéquation entre le niveau des élèves et les outils proposés, le rôle de l'artiste, sur la rapidité de la structure à répondre aux problèmes soulevés.

- Évaluation

L'évaluation de ces actions se fait par le retour des enseignants eux-mêmes, la bonne rumeur... qui incite d'autres à tenter avec leurs élèves l'expérience, dans l'exigence et l'excellence.

➡ Erreur! Signet non défini., **9 bis rue Dombasle 93100 Montreuil - 01 42 87 08 68**

Contacts :

Annie Agopian, directrice
annie.agopian@maisonpop.fr

Pauline Gauthron, coordinatrice du Centre d'art
mira.phalaina@maisonpop.fr

Jocelyne Quélo, coordinatrice de l'Espace Culture Multimédia
jocelyne.quelo@maisonpop.fr

Stéphane Moquet, coordinateur du Pôle ressource
stephane.moquet@maisonpop.fr

Vous pouvez consulter sur notre site les actions pédagogiques en ligne et certaines déjà réalisées et archivées.

<http://www.maisonpop.fr>

LE CENTRE DRAMATIQUE

NATIONAL DE

MONTREUIL

Gilberte Tsai, metteur en scène, dirige le Centre dramatique national de Montreuil depuis le 1er juillet 2000.

Son projet artistique réunit les arts vivants – théâtre, danse, musique... – Le Centre dramatique national de Montreuil, ancien TJS s'adresse à tous les publics.

La construction d'un nouveau théâtre est programmée dans le cadre de la rénovation du cœur de ville : le chantier de construction est en cours depuis juin 2005 ; il devrait ouvrir ses portes en septembre 2007. Les travaux de ce nouveau théâtre, qui sera construit à proximité de l'ancienne salle appelée à être démolie, débiteront à l'automne 2005. Pendant la période de travaux, nos bureaux provisoires sont installés près du marché de la Croix-de-Chavaux, au 10 rue Edouard Vaillant, tandis que nous gardons l'usage, bien entendu, de la salle Maria Casarès, 63 rue Victor Hugo (150 places). Le Théâtre Berthelot nous prête également la salle de spectacle pour certaines manifestations.

Le futur bâtiment du CDN de Montreuil sera doté d'une grande salle de 400 places.



Pôle ressources

- Les petites conférences « Lumières pour les enfants »

Un samedi par mois, avec les petites conférences « Lumières pour enfants », les

enfants à partir de 10 ans, et les adultes, ont l'occasion de rencontrer des conférenciers venant d'horizons les plus divers : lors de la saison 2006–2007, nous accueillerons Alain Veinstein écrivain, poète, réalisateur d'émissions à France Culture. ; Jean-Luc Nancy philosophe ; Etienne Balibar , philosophe. ; Jean-Marc Lévy-Leblond philosophe et physicien. ; Claire Gibault , chef d'orchestre internationale et députée européenne ; Philippe Descola, anthropologue ; Lucien Laubier, océanographe....

A chaque fois, un pan du monde est touché, éclairé. Les conférences sont d'une durée de 45 minutes et suivies d'un petit débat.

Ces conférences sont publiées chez Bayard Presse : consulter le service des relations publiques au 01 48 70 48 90 .

- Les rencontres proposées

Autour de tous nos spectacles ont lieu des rencontres sur les auteurs, des rencontres avec les équipes artistiques les premier



Action(s) pédagogique(s)
proposée(s) par le centre dramatique

- Les ateliers de sensibilisation au théâtre

Des ateliers de sensibilisation au théâtre auront lieu, cette année encore, dans les classes des écoles élémentaires de la Ville de Montreuil, en lien avec les spectacles jeune public.

Pour la saison 2006–2007, des ateliers auront lieu autour du concert à partir de huit ans L'Histoire du soldat d'Igor Stravinsky sur un texte de Ramuz ; des ateliers précéderont la venue au spectacle des enfants pour le spectacle L'Ogrelet de Suzanne Lebeau mis en scène par Christian Duchange.

Des ateliers de pratique de danse seront enfin encadrés par la compagnie Pernelle autour du spectacle Animale.

- Le suivi des projets pédagogiques

L'élaboration et le suivi personnalisé des projets des enseignants peuvent s'effectuer de deux façons différentes :

- Ces projets peuvent entrer dans les dispositifs de l'Education Nationale en

prenant la forme de Travaux Personnels Encadrés, Itinéraires de Découvertes, ...

- Projets Inter-Etablissements, Ateliers Artistiques....

En dehors de ces dispositifs, l'équipe des relations publiques organise tout au long de l'année des actions de sensibilisations diverses : rencontres, répétitions publiques, petites formes théâtrales en classe... autour des spectacles en fonction de la demande des enseignants.

D'autres projets sur la connaissance de l'institution culturelle peuvent être mis en place : visites du théâtre, stages, intervention de l'équipe du CDN sur les différents métiers de la culture, la spécificité du spectacle vivant, l'histoire du CDN. Ces rencontres contribuent à faire découvrir aux élèves un univers professionnel grâce aux interventions des metteurs en scène, comédiens, scénographes, régisseurs, concepteurs lumière, costumiers...

- Les jeunes montreuillois et leur théâtre

Des visites du chantier du nouveau théâtre en cours de construction sur la place Jean Jaurès auront lieu tout au long de l'année : contactez-nous au 01 48 70 48 90.

- Une politique tarifaire spécifique

Une politique tarifaire spécifique pour les établissements scolaires de 6 euros par élève pour les collégiens et lycéens et 4 euros pour les élèves d'écoles élémentaires.

- ➔ Conditions de réussite du partenariat

- ➔ Information et formation des enseignants

- Des présentations de saisons

Des présentations de saison aux équipes enseignantes (en mai-juin) dans chaque établissement scolaire de la ville.

- Des rencontres entre enseignants et metteurs en scène

Des rencontres entre les enseignants et les metteurs en scène ont lieu au théâtre un mois avant le début des représentations, de manière à permettre aux professeurs d'avoir une meilleure connaissance de la pièce et de poser des

questions au metteur en scène. Ces rencontres donnent également des idées de projets d'accompagnements spécifiques autour du spectacle, que nous mettrons en place avec vous.

- Une information spécifique

Une information spécifique pour les enseignants et les élèves : courriers, dossiers pédagogiques, textes, documents vidéo.

- Des stages

Les stages autour des spectacles : chaque spectacle est accompagné d'un stage de trois heures autour d'un des champs de la création artistique du spectacle : lumières, environnement sonore, vidéo, costumes...Inscription au 01 48 70 46 76. Ces stages permettront aux professeurs et aux élèves de mieux appréhender le spectacle vivant et de mieux connaître les univers professionnels qui y liés.

Des stages en partenariat avec le Rectorat : Gilberte Tsai, directrice du Centre dramatique national de Montreuil, participe à des stages de mise en scène en milieu scolaire, pour les professeurs qui encadrent des ateliers théâtres.

➡ Une co-écriture du projet éducatif

Le Centre dramatique national de Montreuil reste un lieu de création théâtrale ouvert à la rencontre et au croisement des différentes pratiques artistiques et de l'art dramatique.

Auteurs contemporains, philosophes, plasticiens, musiciens, compositeurs, chanteurs, chorégraphes, réalisateurs, architectes, paysagistes sont invités à venir faire jouer leur propre expérience dans le lieu théâtral afin d'enrichir le chantier du théâtre et susciter la rencontre de publics nouveaux et divers. Les choix de programmation sont guidés par le souci permanent de la diversité artistique, du partage de l'outil artistique entre les créateurs, de la rencontre des générations et des cultures, de la transmission des savoirs et des expériences.

Autour de cette programmation, nous élaborons avec les équipes enseignantes des projets éducatifs qui permettront aux élèves, de la maternelle à la terminale, de connaître les œuvres du répertoire et le théâtre contemporain, par le biais de parcours pédagogiques que nous définirons avec vous.

➡ Des critères d'évaluation définis

- Nos rencontres en fin d'année avec les équipes enseignantes permettront, chaque année de faire un bilan de l'action pédagogique menée.
- Les Ateliers Artistiques et classes APAC pourront présenter en fin d'année scolaire leur travail sur le plateau du théâtre, devant un public, dans des conditions professionnelles.
- Les objectifs de l'action artistique et éducative engagée et poursuivie par le Centre dramatique national de Montreuil visent à la formation du public d'aujourd'hui et de demain, et à moyen et long terme, à l'autonomie du jeune spectateur.

LA CITÉ DES SCIENCES

ET DE L'INDUSTRIE

- Objectifs

La Cité des Sciences et de l'Industrie, l'Education nationale et la Ville de Montreuil se proposent d'unir leurs efforts en faveur de la diffusion de la culture scientifique et technique auprès des enfants d'âge scolaire. Ils proposent pour cela une collaboration sur trois ans renouvelable, formalisée par une convention de partenariat.

- Déroulement

L'objet de la convention est la participation de 10 classes des écoles primaires de la ville à un cycle annuel de découverte des expositions de la Cité des Sciences et de l'Industrie (CSI). Toutes les écoles peuvent présenter la candidature de l'une de leurs classes.

Les candidatures seront examinées prioritairement au regard de deux aspects :

- l'existence d'un projet au sein de l'école en lien avec la thématique des sciences et techniques,
- l'inscription de l'école en Zone d'Education Prioritaire.

Ce cycle comporte trois volets principaux :

Accueil et formation des enseignants à la construction de parcours de découverte des expositions de la CSI

Visite de un ou deux espaces d'exposition par les classes (une journée entière ou deux demi-journées)

En fin d'année scolaire, inauguration et visite d'une exposition des travaux réalisés tout au long de l'année par les élèves. Cette exposition sera présentée lors des rencontres scientifiques de Montreuil. Cette initiative fera l'objet d'une invitation aux familles.

- Engagements des parties

La ville de Montreuil prend en charge les droits d'entrée, déduction faite d'un certain nombre de gratuités proposées par la CSI à l'occasion de cette convention, et assure une fonction de coordination du projet.

Outre les catalogues offerts et un certain nombre d'invitations, la CSI prend en charge une demi-journée de formation enseignant, la mise à disposition de l'espace d'exposition et une communication spécifique sur son site internet.

L'Education nationale, par l'intermédiaire des deux équipes de circonscription, choisit, mobilise et accompagne les enseignants dans l'élaboration et le déroulement du projet, prépare l'exposition de fin d'année, et établit un bilan pédagogique de l'action. Les enseignants inscrits s'engagent à mettre en œuvre les différents volets prévus par le projet.

- Contact

– Elise GUIOVANNA, Adjoint au chef du service Education – responsable de l'action éducative, Mairie de Montreuil

Tél : 01 48 70 65 78